



Par courriel : chancellerie@fr.ch

Au Conseil d'Etat du Canton
de Fribourg
Rue ses Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 14 septembre 2015

Proposition du Conseil d'Etat en réponse à notre revendication

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous référons à notre courrier du 16 mars 2015, à la résolution du 29 avril 2015 adoptée par les différentes associations membres ainsi qu'à la rencontre avec la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel du 2 septembre. A cette occasion, vos représentants nous ont communiqué votre prise de position relative à nos revendications. Le Conseil d'Etat entre en matière pour augmenter l'indemnité de piquet de 15 à 25 francs, mais ne donne pas suite à notre revendication d'avancer l'octroi du palier au 1^{er} janvier 2016 (prévu au 1^{er} juillet actuellement).

Le comité de la FEDE accueille avec satisfaction l'entrée en matière du Conseil d'Etat sur une augmentation de l'indemnité de piquet, tout en rappelant que le personnel a fait preuve de beaucoup de patience puisque la requête a été déposée en 2009 déjà. Cette amélioration permettra de rétribuer équitablement un inconvénient de service contraignant. De plus, le coût pour l'Etat reste modéré puisque le montant affecté à cette augmentation sera de l'ordre de 340'000 francs. Compte tenu de ce montant, somme toute modeste, le comité de la FEDE comprend d'autant moins le refus de négocier un avancement de l'octroi du palier en 2016. Il s'agissait pourtant d'une revendication modérée qui aurait traduit une volonté du Conseil d'Etat de vraiment négocier avec la FEDE et d'envoyer un signe de reconnaissance des gros efforts que consent le personnel pour maintenir l'Etat des finances de l'Etat dans le noir. Ce geste aurait soulagé les employés qui verront leur salaire amputé d'un palier bien au-delà de 2016. Pour certains, cette perte va se reporter pendant près de vingt ans.

Nous comprenons que le Canton se trouve dans une situation financière certes difficile, mais loin d'être catastrophique. Dans ce contexte, le personnel a du mal à accepter cette intransigeance sachant que le Canton a reçu 48,5 millions de la Banque nationale suisse.

Compte tenu du résultat des discussions actuelles (bien en-dessous de nos attentes), le comité juge nécessaire de pouvoir informer les membres sur l'état de la situation et de les consulter sur ces questions. Afin de pouvoir présenter un tableau complet de la situation, nous souhaitons attendre le résultat des discussions sur les mesures d'économie dans l'enseignement, avant de le faire. Nous espérons aussi que, d'ici là, nous puissions connaître les décisions du Conseil d'Etat concernant le dispositif anti harcèlement (une autre de nos revendications) et le mode de collaboration avec la FEDE à ce sujet. Nous communiquerons ensuite au Conseil d'Etat les décisions prises par les assemblées consultées.

Nous réitérons notre volonté de travailler dans un esprit constructif et de contribuer à trouver des solutions qui permettent de maintenir le niveau de qualité des prestations de l'administration fribourgeoise. Mais, il est important que le Conseil d'Etat, de son côté, veille à générer des moyens suffisants pour

les financer et montre, *par des engagements fermes*, sa volonté de privilégier le partenariat social et de négocier avec la FEDE et avec le personnel.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE BUREAU DE LA FEDE



Le Président :
Bernard Fragnière